

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LEUDELANGE**

Séance publique du Conseil communal : 25.04.2024
Date de la convocation des conseillers : 19.04.2024
Date de l'affichage public : 19.04.2024

Présences : Monsieur Lou LINSTER, bourgmestre, Madame Vanessa BALDASSARRI ép. DEMOLING, échevine, Monsieur Jean-Pierre ROEMEN, échevin, Monsieur Marcel JAKOBS, Monsieur Patrick CALMUS, Madame Sandrine POMPIDOU (jusqu'au point 5 inclus), Madame Denise COPETTE ép. CONRARDY, Docteur Philippe WILMES (à partir du point 2) conseillers (m/f) (7)
Représenté(e) par procuration : Madame Nathalie ENTRINGER, Madame Sandrine POMPIDOU, conseillers (m/f) (2)
Absence(s) excusé(es) :

Point de l'ordre du jour :

15

Objet :

Tarifs d'utilisation des salles du centre culturel et sociétaire « an der Eech », règlement-taxe

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant qu'il s'agit de fixer les tarifs d'utilisation des différentes salles du Centre culturel et sociétaire « an der Eech » à Leudelange.

Vu la décision du Conseil communal du 24 mars 2010 arrêtant le règlement d'ordre intérieur du Centre Culturel et Sociétaire « an der Eech ».

Vu la lettre-circulaire ministérielle n° 886 du 31 janvier 1984 relative à l'utilisation des Centres Culturels et sportifs et autres salles communales.

Vu la décision du Conseil communal du 7 mars 2024 portant nouvelle fixation des tarifs d'utilisation des différentes salles du Centre culturel et sociétaire « an der Eech » à Leudelange.

Vu les observations du Ministère des Affaires intérieures ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins modifie la décision du Conseil communal du 7 mars 2024 et procède à un nouveau vote.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution.

Vu l'article 2/831/708213/99001 du budget communal.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

arrête à l'unanimité des voix

le règlement taxe qui suit :

Catégories

A	associations locales sans but lucratif organismes de portée nationale disposant d'une section locale à Leudelage
B	associations non-locales sans but lucratif syndicats de copropriétés locales établissements publics
C	sociétés ou associations à but lucratif particuliers

Tarifs

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
salle des fêtes Rob Roemen (en entier) journée initiale	0,- €	500,- €	1.500,- €
par journée supplémentaire	0,- €	250,- €	500,- €
salle des fêtes Rob Roemen (moitié) journée initiale	0,- €	250,- €	750,- €
par journée supplémentaire	0,- €	125,- €	375,- €
salles modulables au rdch par journée et par salle	0,- €	75,- €	150,- €
comptoir	0,- €	100,- €	200,- €
cuisine au rdch	0,- €	200,- €	400,- €
sonorisation	0,- €	150,- €	300,- €

La pose de chaises et de tables est incluse dans le tarif de location pour la catégorie A uniquement. Elle se fera avec l'aide des associations locales.

La sonorisation de la salle est comprise pour les salles modulables du rez-de-chaussée.

Pour les autres catégories B et C les tarifs qui suivent sont d'application :

- Main d'oeuvre heure de travail du lundi au vendredi (rangement, nettoyage etc.) 35 €/h
- Main d'oeuvre heure de travail samedis, jours fériés et nuits (rangement, nettoyage etc.) 70 €/h

La réservation de la salle dûment documentée par la signature du formulaire de réservation implique l'adhésion sans réserve aux dispositions du règlement d'ordre intérieur du Centre Culturel et Sociétaire « an der Eech ». La responsabilité de l'organisateur sera engagée en cas de non-respect du règlement d'ordre intérieur.

Il ne sera prélevé aucune caution.

Pour des cas dûment motivés le Collège des bourgmestre et échevins est autorisé à concéder des exceptions au présent règlement taxes.

Les organisateurs doivent faire preuve d'une assurance responsabilité civile organisateur d'événements.

La décision du Conseil communal du 24 mars 2010 portant fixation des tarifs d'utilisation des salles du Centre culturel et sociétaire « an der Eech » à Leudelange est abrogée et valablement remplacée par le présent règlement taxes.

En séance publique

Date qu'en tête

**SUIVENT LES SIGNATURES DE LA MAJORITE
DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**

Pour expédition conforme,
Réf. : 24/0508/MT
Leudelange, le 6 mai 2024

Le secrétaire communal,
Marc THILL



Le bourgmestre,
Lou LINSTER